

Montréal 26 Fev 1870.

<b>FARINE</b> —Blé par 100 lbs.	11 3 a	11 6
Farine d'avoine.	8 0 a	8 6
Do de blé d'inde.	9 6 a	10 0
Do de sarazin.	8 0 a	8 6
<b>GRAINS</b> —Blé par minot.	0 0 a	1 0
Orge do	2 3 a	2 6
Pois do	3 6 a	3 9
Avoine do	1 6 a	1 8
Sarazin do	2 3 a	2 6
Blé d'inde	4 0 a	4 6
<b>LEGUMES</b> —Patates au sac.	1 0 a	5 9
Fèves par minot.	0 0 a	0 0
Oignons par fresse.	0 5 a	0 6
<b>LAITIERS</b> —Œufs par doz.	1 0 a	1 3
Beurre frais par lbs	1 3 a	1 6
Do salé do	0 10 a	11
Fromage do	0 7 a	0 7
<b>DIVERS</b> —Sucre d'érable do	0 6 a	0 7
Miel do	0 6 a	0 7
Saindoux par lbs	0 0 a	1 8
<b>VIANDES</b> —Bœuf à la livre	0 4 a	0 9
Lard do	0 1 a	0 8
Mouton à la livre.	0 1 a	0 6
Agneau au quartier.	2 1 a	6 8
Veau à la livre	0 6 a	0 9
Lard frais par 100 lbs	50 0 a	52 6
Bœuf do	25 0 a	30 0
<b>VOILAILLES</b> —Dindes par couple.	12 0 a	15 0
Dindes jeunes do	8 0 a	12 0
Oies do	6 0 a	9 0
Canards do	2 6 a	4 0
Poules do	2 6 a	3 0
Poulets do	3 0 a	4 0
<b>GIBIERS</b> —Canards sauvages	0 0 a	0 0
Pigeons do	1 0 a	1 6
Perdrix do	3 9 a	4 0
Lièvres couple.	1 6 a	0 0

Québec, 28 Fev 1870

<b>FLEUR</b> —extra supérieure.	\$6 25 a	6 40
Extra.	5 50 a	5 75
Fancy.	4 80 a	4 90
Superfine No 1.	4 85 a	4 90
Do forte.	5 20 a	5 30
Do No 2.	4 40 a	4 65
En poche No 1 p 100 lbs.	2 50 a	2 70
Gruau p bri de 200 lbs.	5 00 a	5 25
Farine d'avoine.	5 00 a	5 25
Do de blé d'inde, blanch		
par 200 lbs.	4 25 a	4 40
Do do do de jaune.	4 10 a	4 30
<b>VIANDES</b> —Bœuf, par 100 lbs.	7 00 a	8 00
Do par livre.	0 6 a	0 09
Mouton do	0 7 a	0 09
Agneau par quartier.	0 0 a	0 00
Lard frais par 100 lbs.	9 00 a	9 50
Do par livre.	0 9 a	0 10
Lard salé do	0 10 a	0 12
Jambon frais.	0 11 a	0 12
Do salé et fumé.	0 13 a	0 14
<b>POISSONS</b> —Saumon p bri 200 lbs	13 0 a	13 50
Do par lbs.	0 12 a	0 00
Morue verte par bri	4 25 a	4 40
Do en paquet.	6 0 a	0 0
Do par lbs.	0 2 a	0 3
Morue sèche par quintal.	5 0 a	5 75
Huile de morue par gallon.	0 0 a	0 60
Hareng du Labrador.	4 75 a	5 0
<b>DIVERS</b> —Beurre frais par livre.	0 20 a	0 22
Do salé do	0 16 a	0 18
Volailles par couple.	0 50 a	0 60
Dindes do	2 00 a	3 0
Oies do	1 25 a	1 50
Canards do	0 60 a	0 70
Patates par minot.	0 60 a	0 70
Oignons par baril.	3 00 a	3 25
Avoine par minot.	0 44 a	0 46
Pois do	1 00 a	1 25
Œufs, par doz.	0 20 a	0 25
Fromage par lbs.	0 15 a	0 16
Sucre d'érable p lbs.	0 8 a	0 9
Pommes par bri.	4 50 a	5 00
Laine p lbs.	0 28 a	0 30
Bois par cordes, 2 1/2 p.	3 0 a	4 00
Foin par 100 bottes.	6 0 a	7 0
Paille do	5 00 a	6 00
<b>PEAUX</b> —Vertes, inspect., p 100 lb.	8 0 a	9 00
De moutons, non prép. ch.	0 75 a	1 00
De Veau do p lb.	0 12 a	0 14

Montréal, 1 Mars 1870.

Cuir à semelle, No 1, B A la livre	22 a	00
Do No 2, do	20 a	00
Cerono No 1	20 a	21
Do No 2	18 a	20
Vache cirée, légère.	40 a	41
do do pesant.	35 a	38
Veau ciré.	60 a	70
Cuir à harnais.	25 a	30
Buffle . . . . . le pied	14 a	15
Pebble . . . . .	14 a	15
Vache en Kid . . . . .	12 a	14
Vache fendue . . . . . la livre	27 a	30
Patent uni . . . . . pied	19 a	20
do carlé . . . . .	17 a	18
Peaux de mouton pesantes . livre	20 a	25
do do légère . . . . .	25 a	30
Peaux vertes, No 1 . . . . . la livre	8 a	00
No 2 . . . . .	7 1/2 a	0
salées . . . . .	0 a	00

A. KEROACK,  
Marchand de cuir, 505, rue St. Paul.

## THE HOUSEHOLD.

(Le Ménage.)

Journal pratique dévoué aux intérêts de la Femme Américaine

Contenant des articles sur toutes les matières en rapport avec la maison et la vie domestique

Cette publication vient d'être portée à 24 pages, 40, et rien n'est épargné pour la mettre au premier rang.

Ce journal s'occupe de la chambre, de dessin, de toilette, la bibliothèque, la musée, les enfants, dispensaire, la cuisine et le salon, avec des suggestions et des avis y appropriés à chacun.

### Une piastre par année.

Des agents sont demandés, avec une commission libérale. Envoyez des Estampilles pour un numéro prospectus Adressez:

**Geo. E. Crowell**

Brattleboro, Vt.



## CHEMIN DE FER INTERCOLONIAL.

Les Commissaires nommés pour la Construction du Chemin de Fer Intercolonial donnent Avis Public qu'il sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour quatre autres Sections de la ligne.

La Section No. 13 sera dans la Province de Québec et s'étendra à partir de l'extrémité Est de la Section No. 8 jusqu'à la Station 906 près du Lac Malfait, formant un parcours d'environ 20 1/2 milles.

La Section No. 14 sera dans la province de Québec et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 13 jusqu'à la Station 543, un point entre l'embouchure de la Rivière Amqui et le petit Lac Matapédia, formant un parcours d'environ 22 1/2 milles.

La Section No. 15 sera dans la Province du Nouveau Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 9 jusqu'à la Station 639, à peu près 1 mille à l'Est de la traversée de la Rivière Nepissiguit, formant un parcours d'environ 12 milles et un dixième.

La section No. 16, sera dans la Province du Nouveau-Brunswick et s'étendra de l'extrémité Est de la Section No. 15 jusqu'à l'extrémité Ouest de la Section No. 10, formant un parcours d'environ 18 milles trois-quarts.

Les contrats pour les susdites Sections devront être complètement parachevés et prêts

pour la pose de la voie le 1er Juillet 1872.

Les Commissaires donnent aussi Avis Public qu'ayant annulé les Contrats pour les Sections Nos. 3 et 4, ils sont maintenant prêts à recevoir des Soumissions pour de nouveaux Contrats pour ces mêmes Sections.

La Section No. 3 est dans la Province du Nouveau-Brunswick, et s'étend à partir de la Station 370, environ deux milles au Sud de la Rivière Resticouche, jusqu'à la Station 190, environ 2,000 pieds au Sud de la Rivière à l'Aniguille, près de Dalhousie, formant un parcours d'environ 24 milles.

La section No. 4 est dans la Province de la Nouvelle-Ecosse, et s'étend à partir de la Station 230 sur les Hauteurs d'Amherst, jusqu'à la Station O, sur les Hauteurs, environ un mille au Nord de la Rivière Phillippe, formant un parcours de 27 milles environ.

Les Contrats pour les sections No 3 et 4 devront être complètement parachevés et prêts pour la pose de la voie le 1er Juillet, 1871.

Les plans et profils ainsi que le Devis et les Stipulations du Contrat seront exhibés au Bureau de l'Ingénieur en chef à Ottawa, et aux Bureaux des Commissaires de Toronto, Québec Rimouski, Dalhousie, Newcastle, St. Jean et Halifax, le et après le DIX MARS prochain, et les Soumissions cachetées, adressées aux Commissaires du Chemin de Fer Intercolonial, et inscrites "Soumissions," seront reçues à leur Bureau, à Ottawa, jusqu'à 7 heures P. M., Lundi le 4 Avril 1870.

Des cautions pour l'exécution complète du Contrat devront signer la Soumission.

A. WALSH,  
ED. B. CHANDLER,  
C. J. BRYDGES,  
A. W. McLELAN,  
Commissaires.

Bureau des Commissaires, }  
Ottawa, 26 Janvier 1870.



## RUCHES A VENDRE

PAR

MR. THOMAS VALIQUET, DE ST. HILAIRE.

Les personnes désireuses de se livrer à l'industrie si lucrative de la culture des Abeilles trouveront, en s'adressant au sousigné des RUCHES de différents modèles et de constructions variant suivant le goût ou les connaissances apicoles de l'acheteur.

Les cultivateurs pourront obtenir 13 Ruches améliorées, pour le prix de 4 boîtes de miel chaque et auront de M. Valiquet tous les renseignements possibles pour se servir de ce nouveau et avantageux système de Ruches. On est prié de se hâter, vu les précautions à prendre dès cette saison.

S'adresser à la Station St Hilaire ou au Dépôt d'instruments agricoles de Wm. Evans, marché Ste Anne, pour tout ce qui regarde l'achat de ces Ruches.

TH. VALIQUET,  
Apiculteur.

St Hilaire, 8 octobre 1869.